



CAPN PLP 1^{ER} MARS 2006

Déclaration d'ouverture

Les élections professionnelles du 6 décembre 2005 ont renouvelé la confiance des Professeurs de Lycée Professionnel dans le SNETAA-EIL en le confirmant à la première place qu'il détient depuis 1967.

Les principes et les valeurs qu'il défend reçoivent ainsi, de nouveau, le témoignage d'un assentiment fort dans la profession.

Défendre l'Education Nationale, l'enseignement professionnel public et laïque, les lycées professionnels, SEP, SEGPA, EREA, les élèves et leurs formations et leurs diplômes, les personnels et leurs droits statutaires dans le cadre du statut des PLP, de celui du statut général des Fonctionnaires de l'Etat où la transparence est de mise.

Mais en préalable à cette CAPN, nous tenions à élever, ici aussi, une protestation.

Nous voulons dénoncer le mépris contenu dans la formule utilisée par le Ministre et le Premier Ministre. « AMBITION REUSSITE » pour le seul cadre de l' « Education prioritaire » voudrait laisser entendre qu'en dehors de ces 249 collèges les enseignants n'auraient aucune « ambition » et que leur quotidien d'enseignement ne serait pas celui de la « réussite » des élèves.

Nous ne pouvons accepter le cynisme de la formule qui clame la ségrégation et la relégation sociale.

Surtout, nous savons tous que cette incantation politique n'a pas pour ambition la réussite de tous les élèves.

La pratique de redéploiement des moyens (réduire les moyens dans tous les collèges pour en financer quelques-uns, retirer les moyens aux « EP3 » pour en donner aux EP1...) et la réalité du Budget de l'Education attestent de leur manque d' « ambition » pour ce secteur, de leur ambition ...réduite !

Et en plus, les lycées professionnels sont complètement oubliés de ce dispositif.

Par contre, on sait se souvenir que les PLP existent quand il s'agit d'utiliser leur bivalence pour aller enseigner en 6^{ème} : le SNETAA dit clairement NON à ce projet.

Au-delà des mots insupportables, c'est une politique globale qui s'exprime.

Déréglementation, précarisation, remise en cause de tous les droits fondamentaux des personnels, casse du Code du Travail, déconcentration, casse du Statut général des fonctionnaires, casse de la protection sociale (retraite, sécurité sociale, réadaptation-réemploi...), arbitraire de plus en plus forcené pour tous les cadres de gestion sous couvert de LOLF ou BOP, une course effrénée aux réductions de moyens pour l'Education et la formation professionnelle publique et laïque (mais pas pour le privé), des réductions constantes de postes aux concours, et le développement des emplois de plus en plus précaires, des fermetures de classes et d'établissements, des suppressions de postes, une perte constante du pouvoir d'achat imposée aux fonctionnaires, le retour au travail à 14 ans, même la nuit ou les dimanches et jours fériés, alors qu'une loi de 1874 l'avait porté à 16 ans, la privation du droit à mobilité avec le MNGD, l'arbitraire du cadre de la NGP et des TZR... :

La liste pourrait être encore plus longue de toutes les régressions récentes constatées et que nous combattons.

Et dans cette CAPN des PLP, nous pointerons très particulièrement les menaces et insultes faites aux jeunes livrés aux marchands : « CPE » et « CNE » sont deux attaques actuelles que nous combattons. Et la dixième relance annoncée de l'apprentissage, y compris « l'apprentissage junior à 14 ans » (ou même encore pire, imaginé dès la fin de l'école primaire dans le rapport Benesti) vise à la casse organisée de l'enseignement professionnel public et laïque (LP-SEGPA-EREA) car formation-qualification-diplôme-insertion n'entrent pas dans la logique du MEDEF.

La vision humaniste et émancipatrice que défend le SNETAA-EIL : la formation de l'homme, du citoyen, du travailleur est à l'opposé des perspectives de l'OMC qui imagine le « marché de l'éducation » déjà en pointillés dans la directive de Bolkenstein qui le considère comme un « service ».

En matière de gestion des personnels, nous demandons le respect d'un cadre national fondé sur le droit et la transparence, nous refusons l'arbitraire et la déréglementation.

- Nous confirmons notre opposition au « MNGD » car cette déconcentration du mouvement a largement fait preuve de sa nocivité en privant largement les PLP de leur droit à mobilité nationale (pour des mutations « à l'aveugle »). Au moment où existent déjà des milliers de supports vacants et au moment où de très nombreux départs en retraite dans toutes les disciplines il est encore plus injuste de procéder à ces « calibrages » financiers au détriment des PLP. Si le cadre inter est contestable, le cadre intra l'est tout autant : là les principes varient selon les académies et les années cumulant la mutation « à l'aveugle », à « double aveugle » pour les « TZR » gérés très arbitrairement sans respect y compris du cadre financier, aux « APV » qui permettent la déréglementation ou aux « BGI » qui instaurent l'arbitraire complet. Ces réalités sont insupportables.

- Nous demandons un accroissement urgent et important du nombre de postes aux concours de PLP, y compris de CPPLP pour répondre aux besoins à couvrir en professeurs formés (y compris à la violence à l'école) pour que l'on cesse de constater l'accroissement de contractuels (même en CDI : que nous contestons dans la durée) ou de vacataires précaires et non formés.

- Nous exprimons notre opposition au cadre de la « NGP », devenu une volonté de blocage de carrière avec 31 solutions fluctuantes et arbitraires. Nous voulons une perspective de carrière complète pour tous. Nous sommes co-rédacteur du texte commun sur la hors-classe (doc. joint). Le SNETAA-EIL revendique l'indice terminal 820 au 11^{ème} échelon.

Nous combattons ces perspectives qui, sous prétexte de « méritocratie », visent à bloquer les carrières, à remettre en cause la revalorisation des traitements ou à individualiser les traitements.

Et lorsqu'on sait que les débuts de carrière des enseignants se situent actuellement à 1,3 fois le SMIC (alors qu'ils étaient à 2,4 fois le SMIC en 1981), on a ici l'image du mépris des gouvernants pour ces personnels de l'Education.

Pour ce qui est des promotions d'échelon, objet de cette CAPN, nous demandons le respect des cadres statutaires et refuserons toute forme de redéploiement, d'individualisation et de « méritocratie », de « promotion régressive » ou de « fongibilité asymétrique ».

Le différentiel d'amplitude entre une carrière toujours à « l'ancienneté » ou toujours « au grand choix » est déjà très conséquent (+ de 130 000 €) : il n'est pas question de permettre de casser la définition de la grille des traitements.

Pour les postes spécifiques, nous demandons le maintien d'un cadre national sous la responsabilité pédagogique de l'Inspection Générale garante de la qualité dans un vivier national et nous ne comprenons pas que certains rectorats continuent à refuser la transparence de ce cadre pour maintenir un népotisme local !

Pour les chefs de travaux, nous attendons le groupe de travail ministériel annoncé par le Cabinet afin de pouvoir espérer conclure sur un cadre de recrutement-formation-fonction-gestion qui n'a que trop attendu (12 ans !). Nous nous étonnons du refus de transparence cette année pour les PLP : un groupe de travail préparatoire à la CAPN est indispensable pour étudier le mouvement des titulaires, puis le recrutement des stagiaires en présence de tous les supports disponibles. A ce sujet, aurons-nous enfin la preuve que les budgets attribués pour la création de postes de PLP chefs de travaux tertiaires ont bien été utilisés à cette fin dans les Rectorats ?

Pour ce qui est de l'annonce de modification du cadre de réadaptation et de réemploi, nous émettons les plus importantes réserves. Nous craignons que cette remise en cause des cadres existants aboutisse à une nouvelle régression que nous contestons. Nous voulons la garantie nationale de maintien de formules adaptées à l'accompagnement des collègues en difficulté provisoire ou permanente. Et nous attendons toujours les moyens budgétaires pour l'application du congé de mobilité !

Et nous attendons toujours les perspectives annoncées pour permettre le reclassement des collègues devenus inaptes à leur fonction.

Et nous attendons toujours l'application de la loi pour « la seconde carrière des enseignants » (alors que la loi a été très vite appliquée pour Télécom et l'Armée !).

En matière de gestion encore nous demandons la réouverture d'un groupe ministériel (déjà tenu) pour réexaminer le Décret de 51 concernant les classements initiaux et pour conclure comme cela a déjà été prévu.

Pour les cadres « COM » des progrès peuvent être constatés, globalement. Mayotte, Nouvelle-Calédonie respectent la règle commune inter-intra globalement (mais le principe du barème « purgatoire » en Nouvelle-Calédonie est loin de recevoir notre assentiment). Le cadre dérogatoire de Polynésie ne respecte pas les principes de droit d'accès pour tous.

Enfin, pour ce qui est de l'examen des problèmes de handicap et de graves problèmes avérés de santé, nous reprochons une gestion plus budgétaire qu'humaine et sociale.

Et nous ne saurions conclure sans rendre hommage aux gestionnaires des services contraints par les règles imposées, qui ont su garder une approche humaine et communicative malgré la multiplication de leurs tâches et la réduction de leurs effectifs. Nous les en remercions.